

Postulat adressé au Conseil communal d'Aigle
Séance du 16 décembre 2016

**Bus communal : postulat relatif à la très forte
augmentation de l'abonnement annuel**

**Pour une nouvelle analyse des prix d'abonnement au bus communal
dorénavant inclus dans la zone 80 de Mobilis.**

Notre région a enfin rejoint la communauté tarifaire Mobilis, qui unit toutes les communes du canton à l'exception du Pays-d'Enhaut. Il était temps et cela est à saluer. Ceci dit, tout n'est pas parfait puisque le Réseau Express Régional vaudois (RER VD) ne dépasse pas encore Villeneuve, au moins encore pour 2 ou 3 ans nous dit-on. Il est donc toujours impossible de relier directement Aigle à Villeneuve, Burier ou Pully par le rail, sauf rares exceptions. La publicité que nous avons reçue ne le mentionne pas.

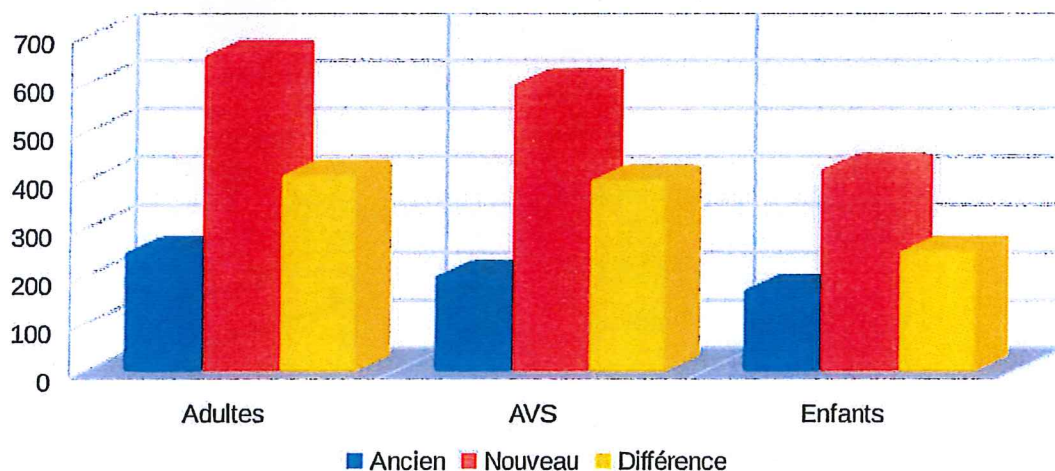
Ceci dit, une autre surprise attendait les Aiglons qui limitent leur usage des transports publics au bus communal : jusqu'au 11 décembre 2016, l'abonnement annuel au bus communal leur coûtait 250 CHF par année pour les adultes, 200 CHF pour les rentiers AVS et 170 CHF pour les enfants.

Ces prix sont passés à 660 CHF pour les adultes, à 600 CHF pour les seniors et à 423 CHF pour les juniors.

	Ancien	Nouveau	Différence	Augmentation en %
Adultes	250	660	410	+164%
AVS	200	600	400	+200%
Enfants	170	423	253	+149%

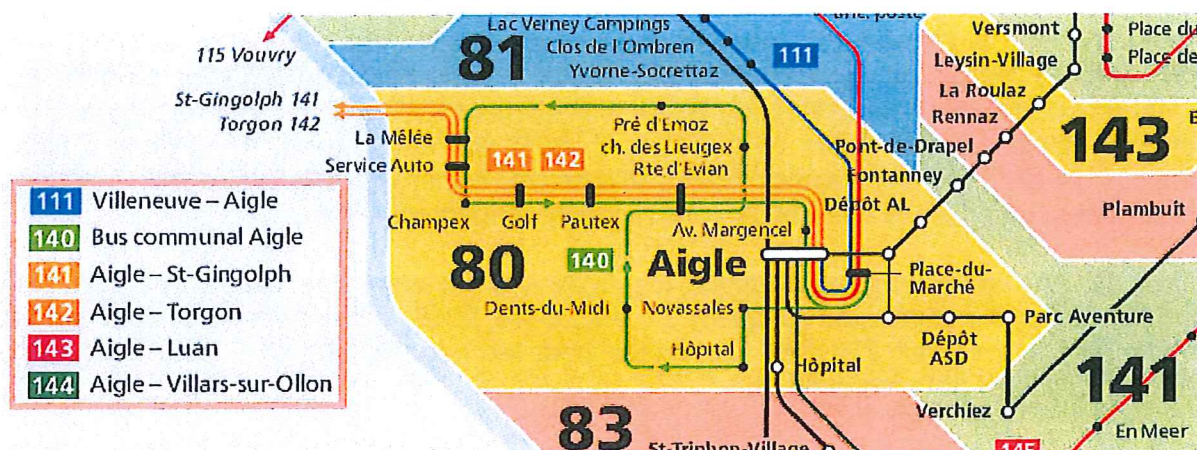
Évolution du prix de l'abonnement annuel du bus aiglon

Ancien = jusqu'au 10.12.2016. Nouveau = depuis le 11.12.2016.



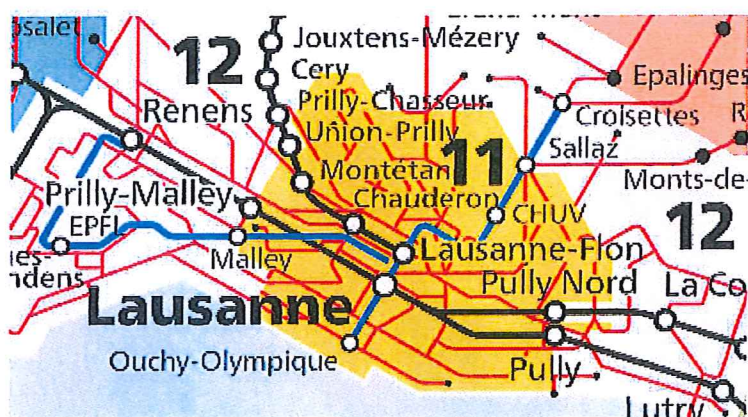
Le prix des nouveaux abonnements a été multiplié par 2,5 pour les enfants et les adultes, et par 3 pour les rentiers AVS.

Cette situation s'explique par le fait que Mobilis est constitué d'une centaine de zones tarifaires et que le coût de l'abonnement dépend du nombre de zone parcourues. Dans le cas d'Aigle, la zone 80 ne concerne qu'une partie de notre territoire communal puisque Fontanney fait partie de la zone 141 :



Ce qui est positif, c'est qu'en plus du bus communal (ligne 140), le nouvel abonnement « zone 80 » permet d'utiliser les trains des TPC depuis la place de la Gare jusqu'à l'Hôpital (AOMC), jusqu'au dépôt de l'AL (AL) et jusqu'à Parc Aventure (ASD). Autre avantage : la zone 80 inclut l'usage des bus 111 – 141, 142, 143 et 144 sur sol communal. Mais il faut payer une deuxième zone pour accéder à Fontanney, Yvorne ou St-Triphon, une troisième zone pour aller à Bex ou à Roche, etc.

Pour comparaison, avec une seule zone, et donc pour le même prix, un Lausannois peut voyager bien plus loin :



La seule zone 11 permet de relier Ouchy à Prilly, Malley, la Sallaz ou Pully, soit plusieurs dizaines de lignes de bus et d'arrêts, ainsi que deux métros et 3 gares CFF, sans parler des fréquences de desserte.

Le but n'est pas de comparer Aigle à Lausanne mais nous devons constater qu'un Aiglon paie autant qu'un Lausannois pour des prestations fortement inférieures, la seule zone 80 coûtant autant que la seule zone 11. Soulignons encore qu'un habitant de Fontanney doit acquérir une seconde zone pour se rendre au centre d'Aigle, soit un supplément adulte de 80 CHF par année.

En relation avec ce sujet, la Municipalité a récemment communiqué ce qui suit :

« Subventions accordées par la commune d'Aigle:

Dans le cadre de l'entrée dans le réseau Mobilis, la commune d'Aigle introduit des mesures d'accompagnement concernant le changement de tarif du bus aiglon. Durant la première année, du 11 décembre 2016 au 10 décembre 2017, la commune rembourse la moitié de l'augmentation de prix de l'abonnement annuel pour les adultes. Pour les juniors (jusqu'à 25 ans) et les seniors (dès 64 ans pour les femmes et dès 65 ans pour les hommes), la moitié de l'augmentation du prix de l'abonnement annuel sera également remboursée durant la deuxième année, soit du 11 décembre 2017 au 10 décembre 2018. »

Même en remboursant la moitié de l'augmentation, le supplément pour l'utilisateur varie entre 1,5 et 2 fois la valeur de l'ancien abonnement. Par exemple, subvention provisoire incluse, le coût de l'abonnement « adultes » passera de 250 à 455 CHF (au lieu de 660 CHF).

Par ce postulat, le groupe UDC souhaite interpeller la Municipalité afin qu'elle se penche à nouveau sur cette situation dans le but d'en limiter la dureté des conséquences. La situation est compliquée car une modification du zonage Mobilis semble peu réaliste, sans compter qu'elle ne serait possible qu'une fois par année. Dès lors, il semblerait que deux pistes de réflexion existent :

- la modération de l'effort financier consenti par les Aiglons, et notamment les enfants et les adultes modestes, par la pérennisation des subventions accordées au-delà des délais annoncés, ou
- la création d'un abonnement uniquement pour le bus communal

Enfin, une analyse particulière pourrait aussi avoir lieu en faveur des écoliers.

Aigle, le 11 décembre 2016

Pour le groupe UDC : Jean-Yves Delapierre

PDF disponible jusqu'au 19.12.2016 sur <https://udc-aigle.ch/bus-communal.pdf>

